

**L'éducation n'est pas une marchandise :
L'Éducation Nationale ne doit pas être gérée comme L'Oréal !**

Le 5 mai dernier, dans le cadre de la RGPP (Révision générale des politiques publiques), le ministère de l'Éducation Nationale a fait parvenir aux rectorats et aux inspections académiques une feuille de route (« Schéma d'emplois 2011-2013 ») et treize documents de travail, dont le style est plus digne de la Direction des Ressources Humaines d'une multinationale privée que d'un ministère à vocation sociale et culturelle tel que celui de l'Éducation Nationale.

Il y est en effet demandé aux autorités académiques de « mobiliser les gisements d'efficience visant à respecter la contrainte du non remplacement d'un départ sur deux pour la période 2011-2013 », c'est-à-dire d'étudier toutes les pistes susceptibles de favoriser la suppression de dizaines de milliers de postes (pour le détail, voir le verso de ce tract).

Cette contrainte, que le gouvernement s'est fixée lui-même pour des raisons strictement budgétaires, indépendamment de toute considération du contenu des enseignements, de la fonction émancipatrice de l'éducation et des intérêts des personnels, des usagers et de la société tout entière, est tout simplement une **violence** faite par le gouvernement aux personnels, aux usagers et à la société tout entière : car, jusqu'à nouvel ordre, « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et **sociale** » (*Constitution du 4 octobre 1958*, art. 2).

Il y a trois ans, le président de la République avait promis de ne pas remplacer un départ en retraite sur deux dans la Fonction publique : il avait alors été question de 80 000 à 100 000 suppressions de postes dans l'Éducation Nationale : malgré des coupes sombres lors des rentrées 2008 (12 000 postes supprimés), 2009 (14 600) et 2010 (14 600), force est de constater qu'on est loin du compte ; et il faudrait maintenant passer à la vitesse supérieure : 40 000 postes restent en effet à liquider entre les rentrées 2011 et 2012 !

SUD-Éducation Ain appelle donc tous les personnels de l'Éducation Nationale, de la maternelle à l'Université, à se mobiliser et à riposter à la violence inadmissible qui leur est faite.

Le temps presse, car du 7 au 14 juin prochain ont déjà lieu à Paris les « rencontres bilatérales pour la consolidation des économies mobilisables par levier et académie », qui doivent déboucher, le 15 juin 2010, sur « l'élaboration du schéma d'emploi 2011-2013 », lequel sera dès lors retourné aux académies.

DIRECTIVES MINISTÉRIELLES
adressées aux Recteurs
(5 mai 2010)

Premier degré

- (1) Augmentation de la taille moyenne des classes :
 - Définition et utilisation des seuils d'ouverture et de fermeture de classes ;
 - Augmentation de la taille des écoles ;
 - Fusion d'écoles et regroupements pédagogiques intercommunaux.
- (2) Réduction des besoins de remplacement :
 - Formation continue en dehors du temps scolaire (mercredi après-midi et pendant les vacances) ;
 - Recours à des non titulaires.
- (3) Baisse de la scolarisation des enfants âgés de deux ans, considérée comme une mesure d'exception.
- (4) Sédentarisation des enseignants « hors la classe » (RASED et formateurs) :
 - Suppression des seuls maîtres G ;
 - Suppression des maîtres G et des maîtres E ;
 - Suppression des maîtres E et G, et extinction des psychologues scolaires ;
 - Recadrage des conseillers pédagogiques (contrôle de leur activité et de leur productivité).
- (5) Suppression partielle des emplois d'intervenants extérieurs en langue vivante et d'assistants étrangers.

Collège

- (6) Augmentation de la taille moyenne des classes : 30 élèves par classe.
- (7) Fermeture des petits établissements.
- (12) Réduction du coût des Itinéraires de découverte.

Second degré

- (8) Réduction des volumes de décharge :
 - Décharges transformées en HSA ;
 - Décharges transformées en HSE.
- (9) Optimisation du remplacement :
 - Réactivation du remplacement de moins de quinze jours par les collègues de l'établissement (décret du 26 août 2005) ;
 - TZR, contractuels, vacataires, collègues en HS pour les remplacements de plus de quinze jours.

Lycée

- (10) Rationalisation de l'offre scolaire (réforme des lycées, rentrée 2011) :
 - Dotation horaire globalisée pour la mise en place de groupes à effectifs réduits ;
 - « Mise en réseau » des établissements pour assurer certains enseignements ;
 - Mise en place du tronc commun rassemblant les élèves de différentes séries ;
 - Groupes de compétence en langues vivantes ;
 - Rationalisation de la carte des langues rares ;
 - Conventions entre établissements pour les enseignements d'exploration.

Lycée professionnel

- (11) Rationalisation de la carte des formations (gains de dotation potentiels) :
 - Nouvelles grilles horaires ;
 - Regroupement des spécialités en « champs professionnels » ;
 - Spécialisation des établissements ;
 - Remise en cause du développement de l'offre de CAP.

Administration

- (13) Renforcement de l'efficacité des emplois administratifs :
 - Réorganisation des services (mutualisation au niveau (inter)académique, voire interministériel) ;
 - Réduction de l'implantation immobilière ;
 - regroupements de structures (Rectorat/Inspection académique).

La lutte appartient à celles et à ceux qui la mènent !